

Les lieux de liens en Belgique francophone

Un modèle unique de cohésion sociale au service du "vivre ensemble"

Les "lieux de liens" constituent une innovation sociale remarquable développée en Belgique francophone depuis les années 2000. **Ces espaces ouverts à tous visent à retisser le lien social et à lutter contre l'isolement** en créant des communautés inclusives où se rencontrent personnes en fragilité psychologique et citoyens ordinaires. Portés par une philosophie de déstigmatisation et d'accueil inconditionnel, ils représentent aujourd'hui un dispositif reconnu et financé par les pouvoirs publics wallons et bruxellois, avec plus de 30 millions d'euros de soutien annuel combiné. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et de transformation sociale, offrant une alternative aux approches purement médicales de la santé mentale et proposant un modèle original de cohésion sociale intergénérationnelle et interculturelle.

Genèse et définition du concept selon le CBCS

Une philosophie de l'accueil inconditionnel

Le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS) définit les lieux de liens comme des structures adoptant **un regard alternatif sur la santé mentale** qui place la personne au centre et soigne l'accueil. Cette approche insiste sur l'importance du lien à l'autre et de l'accessibilité pour tous, favorisant l'ancre dans un quartier et dans un réseau pour lutter contre la solitude. (Ibsm +2)

Le CBCS note volontairement qu'aucun consensus de définition rigide n'existe, permettant à chaque lieu de conserver une identité propre. (Ibsm +2) Cette souplesse conceptuelle constitue une force du modèle, autorisant l'adaptation aux contextes locaux et aux besoins spécifiques des communautés.

La vision gouvernementale : créer du lien territorial

Le gouvernement bruxellois, dans son Plan de relance COVID de juillet 2020, a précisé cette définition en décrivant les lieux de liens comme des espaces où l'on peut s'entretenir avec des thérapeutes, assistants sociaux, éducateurs et pair-aidants, être informé et accompagné vers l'offre d'aide locale, et où des activités culturelles, sociales et sportives peuvent être initiées par les usagers. **L'objectif central reste de "créer du lien sur une échelle territoriale de proximité" et d'offrir aux usagers la possibilité de renforcer leur tissu social.**

Cohésion sociale intergénérationnelle et interculturelle : le cadre théorique

L'approche belge francophone de la cohésion sociale

La Commission Communautaire Française (COCOF) définit la cohésion sociale, selon son décret du 30 novembre 2018, comme "l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société". (CBAI)

Ces processus visent particulièrement la **lutte contre l'exclusion et les discriminations**, le développement de politiques d'interculturalité, la promotion de la diversité socioculturelle, et surtout **l'intégration de la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre**. (cbai) Cette approche systémique fait des lieux de liens des laboratoires concrets de vivre-ensemble.

Innovation conceptuelle : les espaces "Assembl'âges"

La Belgique francophone a développé des concepts innovants d'espaces intergénérationnels baptisés "Assembl'âges", déclinés en plusieurs variantes : **Babyll'âges** (rencontres 0-6 ans avec parents et seniors), **Ecol'âges** (activités scolaires avec personnes âgées), **Décoll'âges** (activités extrascolaires intergénérationnelles), et **Lettr'âges** (alphabétisation parents-enfants avec dimension intergénérationnelle). (Intergenerations) Ces initiatives s'inspirent des Maisons Vertes de Françoise Dolto tout en développant une spécificité belge. (Cairn.info)

Évolution historique : trente ans de construction progressive

Phase d'émergence (1992-2003)

L'histoire des lieux de liens s'enracine dans les **premiers dispositifs de cohésion sociale développés en Wallonie dès 1992**, soit plus de 30 ans d'expérimentation sociale. (Cairn.info) (Wallonie) Cette période fondatrice voit naître les premières approches de prévention et d'intervention sociale territoriale, préfigurant les développements futurs.

Institutionnalisation (2003-2009)

La période 2003-2009 marque l'institutionnalisation progressive du concept : création de l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation) en 2003, (Iweps) premier décret COCOF sur la cohésion sociale en 2004, création du Centre Régional d'Appui en cohésion sociale (CRAcS-CBAI) en 2006, (Cbai +2) et lancement des Plans de Cohésion Sociale (PCS) wallons en 2009. (Wallonie) **Cette décennie pose les bases légales et financières durables du secteur.**

Développement et diversification (2009-2018)

Cette période voit la diversification des approches avec le développement d'espaces intergénérationnels innovants, la première grande évaluation du PCS en collaboration avec l'Université de Liège en 2012, (Wallonie) (Wallonie) et 15 ans de recherches accumulées par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). (Éducation Santé)

Maturation contemporaine (2018-2025)

Les nouveaux décrets COCOF et wallons de 2018 marquent la maturité du dispositif, (Ccf) avec la troisième programmation PCS comptant 195 plans en Wallonie (Wallonie +3) et des études d'impact approfondies sur les publics bénéficiaires réalisées entre 2022-2023. (CBAI) (Ccf)

Cadre institutionnel et financement : un soutien public structuré

Commission Communautaire Française (COCOF) - Bruxelles

Le cadre légal bruxellois repose sur le décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale et son arrêté d'exécution du 20 juin 2019. Ce dispositif offre plusieurs mécanismes de financement : agréments structurels en cohésion sociale, subventions d'initiative pour projets ponctuels, bourses à l'innovation (15.000€ pendant 2 ans), et subventions d'infrastructure (maximum 10.000€). (Ccf)

Plus de 400 opérateurs sont financés pour près de 9 millions d'euros annuels, (Ccf) (CBCS) avec des thématiques prioritaires 2020-2025 centrées sur le soutien scolaire, l'apprentissage du français, la citoyenneté interculturelle et le vivre-ensemble. (cbai)

Région wallonne : une approche territoriale ambitieuse

Le décret wallon du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale mobilise une **enveloppe globale de 23 millions d'euros** allouée par le Ministre des Pouvoirs locaux, complétée par un subside de 1,484 million d'euros et un cofinancement local de 25%. (UVCW +3) La programmation 2020-2025 couvre **195 PCS pour 204 pouvoirs locaux wallons,** (Wallonie) soit une couverture quasi-universelle du territoire.

(Wallonie +2)

Acteurs institutionnels clés

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), mandaté comme Centre Régional d'Appui par la COCOF depuis 2006, assure l'évaluation et l'appui aux acteurs. (cbai +3) Le CBCS coordonne le secteur et édite le Guide des lieux de liens. **Ces organismes constituent l'ossature technique et méthodologique du dispositif.**

Cartographie du secteur : un tissu associatif dense et structuré

Fédérations généralistes

Le secteur s'appuie sur des fédérations puissantes : la **Fédération des Services Sociaux (FdSS)** fédère les services sociaux associatifs en Wallonie et à Bruxelles, (Levolontariat) (Fdss) la **FASS** représente 18 fédérations membres avec 500 institutions employant 4000 équivalents temps pleins, (FASS) (fass) et la **CODEF** regroupe plus de 650 ASBL employant plus de 5000 travailleurs. (CODEF)

Fédérations spécialisées jeunesse

La **Fédération des Maisons de Jeunes (FMJ)** compte 121 membres couvrant la Wallonie et Bruxelles, (FMJ ASBL) (La COJ) tandis que la **Confédération des Organisations de Jeunesse (COJ)** regroupe les organisations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. (La COJ) Ces réseaux assurent une couverture territoriale exhaustive.

Répartition territoriale

En Région bruxelloise, environ 30 Maisons de Jeunes se répartissent inégalement : Anderlecht (6

structures), Schaerbeek (5), Molenbeek (4). **Les 10 Centres d'Action Sociale Globale (CASG)** agréés par la COCOF couvrent l'ensemble du territoire bruxellois francophone. En Wallonie, 122 centres culturels reconnus et environ 90 Maisons de Jeunes assurent un maillage territorial dense, complétés par les 195 Plans de Cohésion Sociale communaux. (Wallonie)

Exemples concrets : la diversité des modèles

Le Pianocktail (Bruxelles-Marolles) : l'autogestion totale

Situé rue Haute dans les Marolles, Le Pianocktail illustre **le modèle le plus radical d'autogestion**. Ce bistrot culturel fonctionne sans aucun salarié, par assemblée participative mensuelle décisionnelle. Proposant de l'alcool pour déstigmatiser et attirer le "tout-venant", il accueille concerts, débats et activités culturelles en soirée et weekend. (Ibsm) **Cette approche horizontale abolit les différences de statut entre "usagers" et "citoyens".**

Circuit (Antonin Artaud) : l'ancrage médico-social

Relié au Centre de Santé Mentale Antonin Artaud, Circuit accueille principalement un public à fragilité psychologique mais reste ouvert à tous sans critère d'exclusion. Proposant café, thé, soupe à prix démocratiques, il illustre **le modèle d'interface entre secteur médical et communauté**, créant des ponts entre accompagnement professionnel et lien social spontané. (Ibsm)

Espace 51 (Schaerbeek) : la gouvernance partagée

Espace 51 développe un modèle de **citoyenneté participative** avec assemblée mensuelle et sous-groupes de travail. (Ibsm) Menacé de fermeture par manque de financement pérenne, il cristallise les enjeux de précarité du secteur tout en démontrant l'efficacité de la gouvernance partagée entre usagers, professionnels et bénévoles. (L'Avenir)

Club NorWest (Jette) : l'initiative bottom-up

Né à l'initiative d'associations d'usagers et de proches, NorWest fonctionne en binôme professionnel-bénévole avec une philosophie "bottom-up" partant des besoins exprimés par les membres. (Ibsm) **Cette approche de co-construction illustre l'innovation organisationnelle du secteur.**

Défis contemporains : entre précarité et reconnaissance

Précarité financière et pérennisation

Les témoignages d'acteurs de terrain en septembre 2025 révèlent une situation préoccupante. Françoise Calonne d'Espace 51 témoigne : "On est sur un siège éjectable à cause de l'absence de Gouvernement, des Douzièmes provisoires non encore reconduits, et des coupes budgétaires annoncées." (L'Avenir) **Cette précarité structurelle menace la continuité des services** malgré les budgets annuels moyens de 100.000€ par structure. (L'Avenir)

Enjeux de reconnaissance institutionnelle

L'absence de cadre législatif unifié pour les "lieux de liens" à Bruxelles, la définition variable selon les régions, et leur invisibilité dans les études officielles du secteur santé mentale posent des défis de reconnaissance. François Wyngaerden note : "Il n'y a pas de marque déposée, il n'y a pas de règles bien claires", illustrant **le besoin de clarification institutionnelle**.

Innovation face aux difficultés

Face à ces défis, les acteurs développent des solutions créatives : **financement participatif** (ventes de crêpes du Brunehault), partenariats locaux optimisés, gouvernance participative renforcée, et diversification des sources de financement. Ces innovations témoignent de la résilience et de la créativité du secteur.

Impact social et méthodologies d'évaluation

Approche qualitative privilégiée

Le CBAI-CRAcs a développé une méthodologie d'évaluation centrée sur trois indicateurs : **Capacitation** (développement des savoir-faire), **Émancipation** (renforcement de la confiance en soi), et **Engagement** (dimension collective). Christine Schaut, sociologue à l'UCLouvain, justifie cette approche : "Ce qu'on perd en représentativité, on le gagne en profondeur." (CBS)

Evaluations institutionnelles

L'IWEPS conduit des évaluations régulières des Plans de Cohésion Sociale avec l'Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF) mesurant le niveau de cohésion sociale par commune. (UVCW) (Wallonie) Ces évaluations croisées associent résultats, processus et impacts avec une méthodologie participative impliquant acteurs locaux et régionaux.

Effets observés sur les publics

Les recherches académiques de l'Université de Liège révèlent des effets significatifs : réduction de l'isolement, renforcement des compétences sociales, création de réseaux d'entraide informels, et amélioration de la qualité de vie. L'exemple concret du Norwest illustre cette efficacité : "Je vois que le club fonctionne quand des personnes isolées se retrouvent pour voir les matchs de foot ensemble, alors qu'en temps normal elles rentreraient seules chez elles."

Concepts proches et différenciation

Distinction avec les tiers-lieux

Les tiers-lieux se différencient des lieux de liens par leur **orientation économique** (coworking, entrepreneuriat), leur public cible (travailleurs indépendants, startups), leur logique marchande (abonnements, prestations), et leur focus sur l'innovation technologique. (Alter Echos) (Cosoft) Les lieux de

liens privilégient la mission sociale, la gratuité, et la transformation sociale plutôt que l'efficacité économique.

Complémentarité avec l'écosystème social

Les Maisons de Jeunes se spécialisent sur les 12-26 ans, **Service Jeunesse** les centres culturels sur la programmation artistique, tandis que **les lieux de liens développent une vocation généraliste intergénérationnelle** avec une attention particulière à la mixité des publics et à la déstigmatisation de la santé mentale.

Perspective internationale : un modèle unique en Europe

Centres sociaux français : la référence structurée

La Fédération des Centres Sociaux français (1 285 centres agréés) offre un modèle de référence avec financement CAF structuré, gouvernance tripartite institutionnalisée, et mission de transformation sociale. **La différence principale réside dans la spécialisation belge sur la santé mentale communautaire** contre une approche française plus généraliste de développement social local.

Buurthuizen néerlandais : la flexibilité locale

Les 1 500 maisons de quartier néerlandaises, financées par les communes depuis 1987, illustrent un modèle décentralisé privilégiant l'adaptation locale. **Leur approche de "leefbaarheid" (qualité de vie de quartier) rejoint la philosophie belge** tout en conservant une dimension plus récréative.

Centres communautaires québécois : l'intergénération par le loisir

Le modèle québécois (YMCA, centres récréatifs municipaux) développe une **mission socio-récréative** avec accent sur l'épanouissement individuel dans le collectif. Moins politisé que les centres français, plus axé loisir que le modèle belge, il offre néanmoins des inspirations pour l'approche intergénérationnelle.

Spécificité belge : innovation en santé mentale communautaire

L'analyse comparative révèle que les lieux de liens constituent une innovation sociale unique en Europe par leur approche de déstigmatisation active de la santé mentale à travers la mixité communautaire. Cette spécificité pourrait inspirer d'autres pays dans leurs politiques de santé mentale communautaire.

Perspectives d'évolution et recommandations

Sécurisation du modèle

La **structuration fédérative** inspirée du modèle français permettrait de mutualiser les expériences et de renforcer le plaidoyer politique. La diversification du financement au-delà de la politique de santé mentale (cohésion sociale, prévention, culture) réduirait la vulnérabilité financière du secteur.

Développement territorial

L'**adaptation aux contextes ruraux et périurbains** constitue un enjeu majeur, nécessitant des modèles mobiles ou délocalisés. L'inspiration québécoise d'ancrage municipal pourrait enrichir cette expansion territoriale.

Formation et professionnalisation

Le **développement de formations spécifiques** aux pratiques communautaires de déstigmatisation, inspiré des expériences françaises de formation des acteurs, renforcerait la qualité des interventions.

Évaluation et recherche

La **mise en place d'outils de mesure** de la cohésion sociale et de la qualité de vie, combinant approches quantitatives (ISADF) et qualitatives (indicateurs CBAI), permettrait une évaluation d'impact plus fine et une adaptation continue des pratiques.

Conclusion : un laboratoire social d'avenir

Les lieux de liens en Belgique francophone constituent un **dispositif innovant et mature** offrant une alternative humaniste aux approches purement médicales de la santé mentale. Portés par une philosophie d'accueil inconditionnel, de co-construction et de retissage des liens intergénérationnels et interculturels, ils s'appuient sur un cadre légal solide et des financements dédiés de plus de 30 millions d'euros annuels. cbai Wallonie

Leur reconnaissance institutionnelle croissante et leur intégration dans les politiques de cohésion sociale témoignent de leur valeur ajoutée dans l'écosystème social-santé belge francophone. Ces espaces de citoyenneté active permettent à chacun de "participer activement et dignement à la société" cbai +2 tout en luttant contre la stigmatisation et l'isolement.

Face aux défis de précarité financière et de reconnaissance institutionnelle, **l'inspiration des modèles internationaux** (structuration française, flexibilité néerlandaise, intergénération québécoise) pourrait enrichir leur développement futur. L'enjeu principal reste la pérennisation de cette innovation sociale unique qui fait des lieux de liens un laboratoire européen d'avant-garde pour l'inclusion sociale et la santé mentale communautaire.

Ces initiatives représentent concrètement ce que peut être une société plus inclusive, où la différence devient richesse et où le lien social constitue le fondement d'un vivre-ensemble apaisé et solidaire.